

Valvie Invest Patrimoine



Un contrat d'assurance vie à la mesure de vos exigences

Un contrat individuel, sur-mesure...

La BCI a élaboré un nouveau contrat d'assurance vie à la mesure de vos exigences, pour mieux vous servir et vous accompagner sur la durée.

Pour sécuriser et valoriser votre épargne, cette nouvelle formule d'assurance vous offre un éventail de solutions, toutes aussi simples qu'innovantes, adaptées à la gestion de votre placement à long terme.

Avec :

- une gestion libre, pilotée ou conseillée de vos avoirs,
- de multiples options d'arbitrage de vos actifs,
- une constante disponibilité de votre capital, sous les formes les plus diverses.

Ces options répondront à l'évolution de vos besoins et attentes sur la durée de votre investissement et s'avèreront pleinement adaptées tant à vos cycles de vie qu'à l'optimisation de votre investissement selon les cycles économiques.



...pour répondre à une seule exigence, la vôtre.

Au cours de votre vie, selon votre expertise, votre disponibilité et votre appétence, vous pourrez opter successivement pour différentes modalités de gestion de vos avoirs (libre, pilotée ou conseillée).

La gestion libre

Les marchés financiers connaissent, par essence, des évolutions erratiques et traversent différents cycles. Par suite, la valorisation de votre capital appelle la plus grande et constante adaptabilité.

A la faveur de votre expérience et de votre disponibilité, vous pouvez décider, en toute liberté, de l'allocation d'actifs de votre contrat.

Pour ce faire, une gamme d'une cinquantaine de supports est à votre disposition.

Cette première sélection vous autorise :

- à suivre pratiquement toutes les stratégies d'investissement en actions, en produits de taux, actifs immobiliers et fonds garantis,
- à ventiler vos actifs sur la plupart des zones géographiques et secteurs d'activités,
- à bénéficier, pour chaque classe d'actifs, des meilleurs gérants de multiples sociétés de gestion dans le cadre d'une architecture ouverte.

Vous pouvez même demander à intégrer des supports supplémentaires d'investissement, pour lesquels vous auriez une prédilection particulière...



Ainsi Valvie Invest Patrimoine pourra s'adapter à chaque instant :

- à vos évolutions personnelles (en termes d'horizons de placement, de sensibilité au risque, de parfaite complémentarité aux autres actifs détenus...)
- à vos anticipations des cycles économiques (évolutions de taux et d'inflation ...),
- à vos anticipations des marchés financiers (appétence pour les actions, les produits de taux...).

Par ailleurs, et surtout, vos décisions d'arbitrages seront d'autant plus libres qu'elles seront effectuées en suspension de tous prélèvements fiscaux.

Des options pertinentes en fonction de vos objectifs,

Dans le cadre de la gestion libre, Valvie Invest Patrimoine vous offre de multiples possibilités pour vous permettre d'optimiser la gestion de votre épargne.

Une option « investissement progressif »

pour lisser, dans le temps, l'entrée sur les marchés financiers à partir du Fonds EURO.

Une option « désensibilisation progressive »

pour procéder, au regard de vos anticipations des évolutions de marchés ou par suite de changements de vos horizons personnels, à des arbitrages automatiques, selon une périodicité trimestrielle, des supports d'investissement de votre choix vers le Fonds EURO.

Une option « écrêtage des plus-values »

pour systématiser et maintenir constant votre niveau d'exposition aux risques des marchés, en cédant les supports d'investissement de votre choix, à la fin de chaque trimestre, au profit du Fonds EURO ou d'un OPCVM monétaire.

Une option « arbitrage sur alerte » (dite « stop loss »)

pour procéder, automatiquement, à la cession de supports d'investissement de votre choix à partir d'un seuil de contre-performance à votre seule convenance de : -10, -20, -30 %.



pour voir toujours plus loin, sereinement.

Valvie Invest Patrimoine vous libère de tout souci de gestion avec son option gestion pilotée.

La gestion pilotée

PROMEPAR Gestion est la société de gestion sous mandat du Groupe BRED Banque Populaire. Elle gère depuis plus de 15 ans les portefeuilles confiés par ses clients.

En contact permanent avec les marchés, PROMEPAR Gestion sélectionne des OPCVM auprès des meilleures sociétés de gestion françaises et étrangères et en assure en permanence le suivi.

Vous pouvez choisir la formule de gestion la mieux adaptée à votre profil d'investisseur. Les formules de gestion assurent le maintien régulier de la proportion entre le Fonds EURO et les Unités de Compte (OPCVM).

De plus, PROMEPAR Gestion vous libère de tout souci de gestion au quotidien en réalisant - dans le cadre de l'orientation définie - les arbitrages entre les OPCVM, en fonction des anticipations macro-économiques et des opportunités de marché.

A tout moment, vous restez libre de modifier vos orientations, de changer de formule ou de stratégie, ou même de reprendre en direct la gestion de votre épargne.

Pour tirer profit de tous les cycles économiques.

Valvie Invest Patrimoine est l'un des outils dont dispose votre Conseiller pour vous accompagner dans la gestion globale de votre patrimoine.

Valvie Invest Patrimoine constitue un vecteur privilégié de gestion de votre épargne longue.

Pour optimiser tout son potentiel, votre Conseiller se tient à votre constante disposition.

Dans ce cadre, au bénéfice de sa connaissance de vos attentes et objectifs de vie, il pourra vous assister et vous éclairer, entre autres, sur :

- l'allocation initiale de vos actifs (et leur complémentarité avec l'ensemble de votre patrimoine),
- les arbitrages appelés par vos évolutions personnelles et les cycles économiques,
- les modalités les mieux appropriées à l'éventuelle consommation de votre capital,
- la rédaction des clauses bénéficiaires, pour traduire au mieux vos choix affectifs et les optimiser fiscalement.



Principales caractéristiques

VERSEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - versement initial de 150 000 euros - versement complémentaire minimum de 1 500 euros - versement programmé minimum : <ul style="list-style-type: none"> - 300 euros/mois - 900 euros/trimestre - 3 600 euros/an.
FRAIS SUR LES VERSEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - frais dégressifs de 1,50 à 0,50 % pour le versement initial et les versements complémentaires - frais forfaitaire de 0,50 % pour les versements programmés
SUPPORTS D'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds EURO - une cinquantaine d'OPCVM sélectionnés parmi les meilleures sociétés de gestion de la Place
FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE	<ul style="list-style-type: none"> - frais annuel de gestion du contrat 0,70 %
GARANTIES	<p>En cas de vie de l'assuré, vous disposerez de votre épargne sous forme de capital, de rachats partiels (programmés ou non) ou de rente viagère.</p> <p>En cas de décès, les bénéficiaires que vous aurez librement désignés percevront le capital constitué.</p> <p>Le montant de l'épargne est net de frais (frais sur les versements et de gestion annuels), déduction faite des rachats partiels et éventuellement avances faits ou en cours.</p>
DISPONIBILITÉ	<p>Le rachat partiel (programmé ou non) ou total est possible à tout moment sans pénalité contractuelle. Le montant minimum du rachat partiel est de 1 500 euros avec possibilité de choisir le support à désinvestir.</p>
GESTION DES SUPPORTS, OPTIONS D'ARBITRAGE ET FRAIS	<p>Gestion des supports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - libre - pilotée (5 formules de gestion) <p>Dans le cadre de la gestion libre, vous pouvez accéder selon votre choix à des options d'arbitrages automatiques programmés (services d'investissement progressif, désensibilisation progressive, écrêtage des plus-values, arbitrage sur alerte).</p> <p>Dans le cas de la souscription à une formule de gestion, les frais d'arbitrage sont gratuits.</p> <p>Frais supplémentaires sur la gestion libre</p> <ul style="list-style-type: none"> - néant pour les deux premiers arbitrages d'une même année civile - à partir du 3ème, dégressif de 0,50 % à 0,30 % des sommes à arbitrer - 0,12 % l'an sur les supports unités de compte dès mise en place d'un arbitrage automatique programmé. <p>Frais supplémentaires sur la gestion pilotée</p> <ul style="list-style-type: none"> - néant sur le support euro - 0,24 % l'an sur les supports unités de compte.

Vous trouverez les caractéristiques détaillées du contrat Valvie Invest Patrimoine dans la Note d'Information valant Conditions Générales remise lors de votre souscription.

L'attention du souscripteur est portée sur le fait que pour la partie du capital exprimée en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Valvie Invest Patrimoine

LA BANQUE CALEDONIENNE D'INVESTISSEMENT, Société Anonyme d'Economie Mixte, par abréviation " B.C.I. ", au capital de 7,5 Milliards de Francs CFP, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NOUMEA sous le n° 56 B 015 479, dont le siège social est à NOUMEA 98800, 54 avenue de la Victoire (Nouvelle Calédonie).

PREPAR-VIE, Entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 68 480 000 euros
Siège social : Tour Franklin - 101 Quartier Boieldieu - 92800 PUTEAUX - Téléphone : 01 41 25 41 25 - Fax : 01 41 25 41 26 - 323 087 379 RCS Nanterre.